

MISSION FORMATION CONTINUE
ET APPRENTISSAGE

Affaire suivie par :

Toulouse, le 13 Juillet 2017

Léa Wautelet. 05.61.55.87.11

Anne-Marie Golonka. 06.33.00.29.32

Madame, Monsieur,

Les professionnels de santé participant à des programmes d'Education Thérapeutique (ET), autorisés par les ARS, doivent désormais justifier d'une formation d'au moins 40 heures pour l'exercice de ces activités d'ET. Cette obligation réglementaire a pris effet à compter du 1 Janvier 2017 (Arrêté du 14 Janvier 2015 NOR : AFSP1501146A). Le nombre des personnels formés a sensiblement augmenté dans les dernières années. Cependant, de nombreux professionnels de santé qui pratiquent l'Education Thérapeutique depuis longtemps n'ont pas bénéficié de ces formations qui sont relativement récentes.

Dans ce contexte, l'Université de Toulouse III Paul Sabatier propose une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience, destinée à permettre aux professionnels de valider leurs compétences dans le domaine de l'ET. Sont concernés **les professionnels de santé exerçant depuis au moins deux ans dans les programmes d'ET et ne disposant pas de reconnaissance officielle.**

Si vous souhaitez présenter votre dossier (ou celui d'un ou plusieurs de vos collaborateurs), voici le calendrier proposé pour la fin de l'année 2017 :

- Réunion d'information le mercredi 20 Septembre 2017 à 18h au CHU Rangueil, à Toulouse (H1-RdC- polyclinique ambulatoire de diabétologie) :
 - Présentation de la démarche : planning, maquette du mémoire à rendre, organisation jury.
 - Dépôt du dossier d'inscription (frais d'inscription : 300 euros).
- La présence à cette réunion est obligatoire.
- Nous pouvons envisager une transmission par visioconférence, si vous disposez de l'équipement et du soutien technique adéquats.
 - Phase de construction du mémoire de VAE par les candidats. Ce mémoire est rédigé par le candidat sur son temps personnel. Un accompagnement personnalisé est proposé de façon optionnelle par l'équipe de VAE de l'Université, à la demande.
 - Remise du mémoire par voie électronique le Lundi 20 Novembre 2017 (date impérative).
 - Audition par le jury les Lundi 27 Novembre 2017 ou Mardi 12 Décembre 2017

MISSION FORMATION CONTINUE
ET APPRENTISSAGE

Si vous souhaitez entrer dans cette démarche de VAE, merci de confirmer rapidement votre présence à la réunion du 20 septembre 2017 auprès des deux personnes désignées ci-dessous (par mail, aux 2 adresses) :

Anne-Marie Golonka anne-marie.golonka@univ-tlse3.fr // 06.33.00.29.32

Léa Wautelet : lea.wautelet@univ-tlse3.fr // 05.61.55.87.11

Veillez transmettre dès à présent la fiche d'inscription individuelle ci-jointe. Vous recevrez en retour un devis nominatif.

Bien cordialement

Professeur Hélène Hanaire (Chef de service, PU-PH)

Jean-François Mazoin - Directeur MFCA – Université Toulouse 3 Paul Sabatier